



Cumul de financements de formation dit non valide

Par Yvan

Bonjour,

J'ai réalisé une formation que j'ai terminée en janvier 2024.

Celle-ci a débuté fin septembre 2022. Dès le mois d'octobre j'ai reçu de la part de France Travail des AERF. Or ma conseillère de l'époque m'avait orienté vers une subvention régionale du fait de ma RQTH. J'ai plusieurs fois échangé avec France Travail pour mettre à jour ma situation. En un an et demi rien n'a été fait malgré ce message d'un conseiller:

"Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme que les paiements qui vous sont versés ne doivent pas l'être car le financement de votre formation est effectué par la région.

Le nécessaire est en cours pour la rectification du plan de formation enregistré à ce jour afin que cette problématique ne se reproduise plus.

En vous remerciant de votre compréhension."

J'ai donc perçu 3000 euros par mois durant cette formation.

En conséquence, je dois depuis payer un surloyer auprès de mon bayeur social et plus de 2000 euros d'impôts sur le revenu. Je suis en recherche d'emploi, au RSA car mes droits ont été consommés. Alors que ma conseillère m'avait expliqué qu'après la formation je percevrai mes allocations chômage.

Je ne sais plus trop quoi faire. On m'a depuis transféré dans une autre agence France Travail. J'ai un rdv téléphonique lundi prochain avec ma nouvelle conseillère.